

DÉCHÈTERIES du 72

PERTURBATION DES ENLÈVEMENTS



Circulation des camions INTERDITE les samedis 1 et 8 août 2020

(Sur arrêté préfectoral de la Sarthe du 06 avril 2020)

*|| vous est
conseillé
d'anticiper ou
de différer vos
apports.

- Attention, les bennes ne seront pas vidées par nos prestataires sur ces dates.
- Certains apports pourraient donc être refusés en fonction du remplissage des bennes jusqu'au mardi*